

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 5 juillet 2024</b>	<b>N° 2024-367</b>

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES  
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

**EXCUSE(S) :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 5 juillet 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Sud	<b>N° 2024-367</b>

---

**VILLENAVE D'ORNON - Requalification du Chemin des Orphelins entre la route de Toulouse et le Chemin de Leysotte - Ouverture de la concertation réglementaire -  
Décision - Autorisation**

---

Madame Marie RECALDE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Métropolitain du 1 décembre 2023 a approuvé les contrats de codéveloppement 6eme génération 2024-2027. La fiche action C060490 prévoit la requalification du chemin des Orphelins sur la commune de Villenave d'Ornon.

Le projet doit permettre d'accompagner la mutation du site de l'hôpital militaire Robert Picqué et des nouveaux usages associés, ainsi que d'offrir un nouveau paysage et un cadre de vie apaisé aux habitants.

L'article L.103-2 du Code de l'urbanisme fait obligation aux maîtres d'ouvrages publics de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets relevant de leur compétence de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1,9 M€ (article R.103-1 du Code de l'urbanisme).

Aussi, la présente délibération vise à autoriser Madame la Présidente à ouvrir une concertation sur ce projet, selon les modalités définies dans le présent rapport.

**Contexte et enjeux du projet**

Le chemin des Orphelins s'étend sur 1 km entre la route de Toulouse à l'est et le chemin de Leysotte à l'ouest. Il borde le sud de l'Hôpital militaire Robert Picqué, secteur qui fait l'objet d'un plan guide de renouvellement urbain.

Le quartier Robert Picqué en pleine mutation entrainera une évolution de ses franges. La Route de Toulouse, à l'extrémité est du quartier fait également l'objet d'un projet d'aménagement.

La requalification du chemin des Orphelins est essentielle pour finaliser la couture urbaine avec ses quartiers environnants et s'inscrire dans la continuité des aménagements existants et projetés sur ces secteurs.

Les enjeux principaux sont les suivants :

- Revaloriser cet espace public peu qualitatif pour offrir un meilleur confort de vie aux habitants du quartier
- Accompagner le renouvellement urbain du site Robert Picqué
- Redonner de la place aux piétons et aux cyclistes
- Améliorer les connexions entre les rives Nord et Sud du Chemin des Orphelins
- Mettre en lien la trame verte existante et l'étendre par un aménagement paysager de qualité
- Désimperméabiliser et rafraichir les sols par la maximisation des espaces de pleine terre végétalisés

- Améliorer le fonctionnement du réseau de transport en commun
- Rationaliser le stationnement existant le long de la voirie

La présente concertation est l'occasion de soumettre au public ce projet d'aménagement, qui devra, outre la prise en compte du trafic motorisé et des nouveaux usages dans le quartier, porter une attention toute particulière aux mobilités actives et aux îlots de fraîcheur.

### **Les objectifs du projet**

Pour répondre à ces enjeux identifiés sur cet axe, il vous est proposé de retenir les objectifs suivants pour le projet :

- Aménager un espace unifié et apaisé de façade à façade valorisant les différentes ponctuations liées à la présence future d'équipements du quartier Robert Picqué
- Développer une continuité piétonne et cyclable efficace et sécurisée
- Assurer la pérennité des arbres existants
- Ombrager autant que possible par la plantation d'arbres tiges et cépées sur l'ensemble du linéaire
- Restituer les stations de bus « l'Orée du Bois » et « Orphelins »
- Fluidifier les circulation des bus en particulier en approche aux carrefours

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 6,8 M€ TTC, toutes compétences confondues.

### **Modalités de la concertation**

Conformément aux articles L.103-2 et R. 103-1 du Code de l'Urbanisme, au regard du contenu du projet et au vu des objectifs précités, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation d'initiative et de responsabilité métropolitaine, permettant de porter à la connaissance des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées, les objectifs publics poursuivis et de recueillir leurs remarques et propositions tout au long des études du projet de requalification de voirie.

Les modalités de concertation retenues sont les suivantes :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés en version papier :

- À la Mairie de Villenave d'Ornon, 14 bis rue du Professeur-Calmette 33140 Villenave-d'Ornon
- Au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole, 28 avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac.

Ces éléments pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

Le dossier de présentation comportera notamment :

- Une notice explicative rappelant les enjeux liés au projet et les objectifs poursuivis.
- Un plan de situation et du périmètre de l'étude.
- Deux variantes d'aménagement projeté

Un dossier de concertation sera également disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-metropole.fr> afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques.

Une réunion publique sera organisée afin de présenter le projet, de sensibiliser au contexte et de recueillir les avis des participants sur le projet de réaménagement du chemin des Orphelins.

Un ou plusieurs documents pourront également être versés pendant la période de concertation pour alimenter et enrichir les informations portées à la connaissance du public, notamment si des études complémentaires venaient à être menées. Le public sera tenu informé du versement de ces compléments via une information sur le site internet de la participation et un avis d'affichage en mairie.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation, prenant la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur la commune de Villenave d'Ornon, au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole, tant pour son lancement que pour son achèvement.

La date, horaires et lieu de la réunion publique seront précisés selon les mêmes modalités de publicité.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

**VU** les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2 et R. 103-1,

**VU** la délibération du Conseil Métropolitain du 1er décembre 2023 relative à l'adoption des contrats de co-développement 6eme génération 2024-2027

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole souhaite engager la réalisation du projet d'aménagement du chemin des Orphelins,

**CONSIDERANT QU'** il est nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement, et de permettre au public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'ouvrir la concertation publique relative au projet de requalification du chemin des Orphelins à Villenave d'Ornon conformément aux dispositions du code de l'urbanisme

**Article 2 :** d'arrêter les modalités de cette concertation telles que décrites dans le présent rapport

**Article 3 :** d'autoriser Madame la Présidente à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser ou en modifier les modalités et à en fixer la date de lancement effectif et de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b>	
	Madame Marie RECALDE